Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 029-212902829-20260605-CM2026_06_01-DE

COMMUNE DE TRÉBABU
FINISTERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-six, le cinq juin, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis à la mairie de Trébabu, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean Jacques BERTHEVAS.

Date de convocation du conseil municipal : vendredi 29 mai 2026
Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents :

Monsieur Jean-Jacques BERTHEVAS, Madame Marine HARSTER, Monsieur Lucien KEREBEL, Monsieur Jean-Pierre LE GALL, Madame Agnès LESCOP, Monsieur Pascal PRIGENT, Madame Kristell SALAUN, Monsieur RICHARD David

Absents excusés :

Madame Catherine COLLET a donné pouvoir à Monsieur Jean Jacques BERTHEVAS.
Monsieur Guillaume CHANTEUX a donné pouvoir à Monsieur Pascal PRIGENT.
Madame Virginie GARIN a donné pouvoir à Monsieur Lucien KEREBEL.

Madame Agnès LESCOP a été élu(e) secrétaire de séance.

CM2026-06-01 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2026

Exposé

Un procès-verbal du conseil municipal est établi après chaque réunion et est soumis à l'approbation de l'instance lors de la réunion suivante.

Délibération

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-15 ;
VU le procès-verbal établi à la suite de la séance du conseil municipal en date du 13 mai 2026 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal est invité à :

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 029-212902829-20260605-CM2026_06_01-DE

- APPROUVER le procès-verbal de la séance du 13 mai 2026.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTE A L'UNANIMITE

Le Maire,
Jean Jacques BERTHEVAS

Le secrétaire de séance,
Agnès LESCOP

Cette délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Maire de Trébabu ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Rennes. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.